

25^c

Journal du Lot

25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos d'un plaidoyer pour le paiement qui est aussi un réquisitoire contre le paiement. — Le discours de M. Paul Boncour.

Est-il donc si difficile de se taire alors qu'on n'est pas obligé de parler ? Ne saurait-on prendre en silence son parti d'un chose faite et qu'on n'a pas pu empêcher ?

On discute encore sur la dette américaine comme si l'échéance était à venir au lieu d'être passée et comme si nous n'avions pas le 14 décembre informé les Etats-Unis qu'ils peuvent rayer nos paiements de leurs papiers. Cette rage maniaque de maintenir à l'ordre du jour une contestation que nous avons résolue finira par donner à croire que nous doutons de notre droit et risque de nous enlever l'avantage précieux de notre nouvelle position.

Si nous savons la tenir elle nous met en posture d'attendre les propositions et non d'avoir à en faire. Nous ne sommes plus les solliciteurs et s'il appartient à quelqu'un de remettre cette discussion sur le tapis, ce n'est pas à nous, c'est à l'Amérique. Pourquoi perdriions-nous le gain des premières concessions que cela ne peut manquer de nous valoir ?

Le gouvernement français a donc agencé fait d'informer par son ambassadeur le gouvernement américain qu'il ne voyait aucun intérêt à continuer les négociations tant que le nouveau président ne sera pas en fonctions. Cette échéance tombe le 4 mars et pour celle-là le président Hoover n'a aucun moratoire à espérer.

Mais tandis que le ministère français agit ainsi, M. Edouard Herriot écrit des articles et adresse dans *Les Annales* un retentissant message aux Américains. Il y explique pourquoi il aurait voulu que la France payât comme l'Angleterre et l'Italie ont payé.

Les raisons qu'il donne ne sont pas nouvelles. Il les avait déjà exposées à la tribune de la Chambre et ce n'est pas de sa faute si elles n'ont convaincu ni le pays ni le Parlement. J'ajoute, en m'excusant de risquer cette hypothèse irrespectueuse, qu'on peut se demander si elles ont bien convaincu M. Herriot lui-même.

Irrespectueuse, mais non pas fantaisiste. Car c'est un fait. L'éloquent page de l'ancien président du conseil est un plaidoyer à double tranchant. Il y a le pour, puis il y a le contre. D'abord il expose sa thèse, ensuite il la démolit.

Dans sa première partie, il explique aux Français pourquoi ils auraient dû payer les Américains. Dans la seconde, il explique aux Américains pourquoi ils auraient dû ne pas réclamer de l'argent aux Français.

Je vous assure que je ne force pas du tout le sens des choses en disant qu'on peut très exactement résumer ainsi qu'il suit ce message sensationnel : Les Français avaient raison de ne pas vouloir payer, mais les Français ont eu tort de ne pas payer.

Le président Herriot, qui est un esprit très fin, a pensé qu'il écrivait aux Américains lesquels se flattent de n'avoir pas le sens de la logique.

Un principal argument, sa raison centrale et dominante est toujours la même : liés par un contrat nous devons le respecter. Mais il ruine ensuite son raisonnement en ajoutant que ce contrat, signé pour 62 ans, nous ne pouvions pas l'exécuter jusqu'au bout. Mais alors ? Puisque les Américains, après l'avoir volontairement rendu inexécutable, s'obstinent à ne pas vouloir admettre la révision, il nous aurait bien fallu finir par le dénoncer ! En juin 1933, aurions-nous été moins coupables du point de vue des principes qu'en décembre 1932 ? Cela ne se discute pas.

Voyez ! La Grande-Bretagne, qui jusqu'à la veille du 15 décembre ne savait pas ce qu'elle déciderait et qui ne s'est résolue à payer qu'in extrémis, la Grande-Bretagne en est à se demander si elle a bien fait. Elle est à peu près persuadée aujourd'hui que son sacrifice ne lui aura servi de rien et qu'après avoir reculé de six mois, elle sera tout de même obligée de faire le saut à son tour et de finir comme nous avons commencé !

Sa presse n'a plus d'illusion. Elle comprend que l'on n'obtiendra de Roosevelt pas plus qu'on n'a obtenu de Hoover et qu'elle se retrouvera, malgré ses réserves, dans la même situation au mois de juin prochain qu'elle était au mois de décembre dernier. Le journal conservateur, le *Daily Telegraph*, soutien du ministère qui a résolu d'acquiescer l'échéance dernière, écrit :

« Nos politiciens s'accrochent à l'espoir qu'avant le mois de juin le Congrès américain connaîtra la lumière de la raison et fera remise des dettes. Il n'y aura pas de remise. Il n'y a rien à gagner à la discuter. Le Congrès est impuissant. Ceux qui voudraient et ceux qui ne voudraient pas faire remise de la dette sont irrévocablement voués à l'inaction par crainte de leurs électeurs. Quelle est donc la solution ?... La Grande-Bretagne devrait informer le Congrès qu'elle n'a pas l'intention de faire face à l'échéance du 15 juin. »

Il faut tout de même bien croire que l'attitude prise par la France n'a pas paru si scandaleuse qu'on l'annonçait, puisqu'elle tente déjà les imitations. Moralement, nous avons raison, et M. Herriot lui-même le proclame. Juridiquement, il prétend que nous sommes en mauvaise posture.

Ah ! ça, mais au nom de quoi exige-t-on que nous respections un principe juridique que se trouve en contradiction avec la justice ? Et à qui faut-il donc faire appel pour que l'on essaye de mettre d'accord entre eux le droit et la morale ?

Suivant l'usage, le président du Conseil a voulu, avant la rentrée parlementaire, faire un exposé public de la situation politique.

M. Paul-Boncour a accompli dimanche cette formalité rituelle par un discours où il promet d'abord de s'employer à guérir le déficit budgétaire « par tous les moyens appropriés, si « hardis qu'ils soient, aux prix des « plus durs sacrifices, veillant seulement à ce que tous y soient égaux, « à ce que ce ne soient pas toujours les « mêmes qui paient, dans la guerre « ou dans la paix. »

Depuis six mois, on nous a souvent fait les mêmes promesses. Ce serait une grande et heureuse nouveauté si M. Paul-Boncour se décidait à essayer de les tenir !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Les risques du malade

Ces fraudes du concours de l'internat scandaleuses, elles sont surtout inquiétantes pour les malades. On sait de quoi il s'agit. En vue de prévenir le favoritisme, on avait décidé que les copies des concurrents ne devaient porter ni noms ni signes extérieurs susceptibles de permettre au jury de connaître l'auteur et de faire jouer éventuellement la « cote d'amour ». Mais l'esprit de fraude se joue des obstacles. On constata, bientôt, que les signes étaient passés à l'intérieur sous la forme de ratures particulières, de taches, de petites des mêmes termes à certaines places déterminées, etc.

Résolue à venir à bout de toutes ces supercheries, la Faculté imagina un nouveau procédé qui consistait à faire lire aux examinateurs les compositions, à haute voix et en public, par des médecins spécialement désignés après un tri minutieux. Or, ce système s'est avéré le pire de tous, en ce sens que certains lecteurs, gagnés à ces concurrents, ajoutaient leur science personnelle au savoir de ces derniers et « améliorèrent » les textes en les épurant ou en les complétant. Le subterfuge fut découvert et l'un des coupables, une jeune doctoresse, affolée, s'est suicidée afin d'échapper aux conséquences de son acte.

On pensa que cette malheureuse a été bien sévère envers elle-même ; ni elle ni ses complices ne méritaient la mort ; mais il n'en reste pas moins que de tels faits sont graves et qu'il convient de s'en tenir contre tous ceux, élèves ou collègues, fussent-ils les plus éminents des examinateurs, qui ont une part quelconque de responsabilité.

Les faits sont graves parce qu'en dehors de ce que la fraude a de répréhensible en elle-même, celle-là aboutit à abaisser le niveau professionnel des médecins et c'est tant pis pour le malade. Il serait grand temps qu'on défendit ceint-ci contre les périls divers auxquelles les pratiques modernes exposent à la fois sa santé et sa bourse. L'affaiblissement de la compétence générale et aussi de la conscience sont malheureusement indéniables. Certes, il y a, dans le corps médical, des savants

Informations

Elections sénatoriales

Une élection sénatoriale eut lieu dimanche dans le département de Saône-et-Loire.

Voici les résultats : Inscrits, 1.260 ; votants, 1.252 ; blancs ou nuls, 27 ; suffrages exprimés, 1.225 ; majorité absolue, 613.

Ont obtenu : MM. Cochard, radical-socialiste, 699 voix, élu ; Ridet, socialiste S. F. I. O., 488 voix ; Pauchart, indépendant, 20 voix ; divers, 18 voix.

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Petitjean, radical-socialiste, décédé.

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche à Clermont-Ferrand, en vue du remplacement du docteur Darleyre (S. F. I. O.), décédé : Premier tour de scrutin : Inscrits, 1.111 ; votants, 1.106 ; suffrages exprimés, 1.104.

MM. le docteur Malsang, radical-socialiste, 659 voix (élu) ; Alexandre Varenne, député (S. F. I. O.), 369 ; Gaume (Ligue agraire), 63.

Après la catastrophe de « l'Atlantique »

La question est posée de savoir si « l'Atlantique » fut ou non abandonné, car en cas d'abandon, le premier remorqueur qui prit possession de l'épave aurait son pourcentage très augmenté.

A ce propos, le commandant Schoofs a déclaré catégoriquement : « Jamais l'épave n'a été abandonnée. Contraint par les événements de quitter le bord et de rentrer à Cherbourg avec les survivants, j'avais mandaté le commandant du « Minotaure » pour diriger les opérations. »

D'autre part, les Hollandais ne sauraient revendiquer la prise de possession, puisque c'est un Français, M. Pichard, qui, le premier, monta à bord pour tourner les remorques du « Minotaure » et de « L'Abeille 24 ».

Encore un navire incendié

Un incendie s'est déclaré dimanche matin, à 3 heures, à bord du transatlantique « France » désarmé depuis plusieurs mois, et qui se trouve actuellement dans le bassin de l'Euze, au Havre. Le feu a pris dans les cabines de luxe. Les secours ont été rapidement organisés. L'incendie qui avait fait des progrès rapides, a pu être éteint à 5 heures du matin. Il n'y a pas d'accident de personnes, mais les dégâts sont assez importants.

En Espagne

On mande de Saint-Sébastien, au journal « El Herald » de Madrid, que les conseillers municipaux de treize-neuf communes de la province de Guipuzcoa, qui avaient été nommés en vertu de l'article 29 d'une ordonnance royale, vont être destitués prochainement lorsqu'on appliquera la loi votée récemment par les Cortès.

En Allemagne

Le Reich organise une série de manifestations pansermanistes en faveur du retour du territoire de Sarre à l'Allemagne. Des cérémonies nationalistes auront lieu d'août à septembre, notamment en Rhénanie devant la statue colossale de la Germania, sur la colline du Niederwald, près de Bingen, puis à Berlin et à Rudesheim des manifestations monstres auront lieu.

Les 10 et 11 janvier, des jeunes gens et des aviateurs de Dantzig manifesteront à Berlin et Postdam en faveur du Dantzig allemand.

admirables dont la probité et le dévouement imposent le respect ; mais hélas ! il en est d'autres, et il faut bien reconnaître que le nombre des mauvais fait une rude concurrence à celui des bons. Ne soulignons pas trop la laideur de pratiques de plus en plus à la mode qui doit considérer trop exclusivement le patient comme une source de profits dont certains ne sont guère avouables ; restons dans le domaine de la thérapeutique courante et constatons qu'elle n'obtient pas les résultats qu'on serait en droit d'espérer de moyens d'action considérablement améliorés cependant.

L'usage abusif de la spécialité pharmaceutique, notamment, est une des tares de la médecine d'aujourd'hui ; les conséquences n'en sont pas toujours heureuses. Jadis, les praticiens formulaient avec minutie leurs prescriptions, fixaient la nature et la dose des substances suivant le tempérament du malade et la nature du cas ; aujourd'hui, c'est le produit spécialisé qu'ils ordonnent systématiquement, produit universel qui doit guérir tout le monde indistinctement et qui, souvent, n'a d'autre effet que de coûter plus cher. La paresse ou l'ignorance sont-elles les seules coupables ? Souhaitons-le, mais déplorons-le. Il fut un temps où l'on soignait moins au petit bonheur ; on guérissait à coup sûr d'avantage.

Daniel BRICE.

En Roumanie

Une grave crise intérieure menace de nouveau en Roumanie où le Cabinet n'a pourtant été constitué que de fraîche date. On lui attribue par avance un réel caractère de gravité. Ce n'est pas seulement parce que les changements ministériels se sont succédés dans les derniers temps avec une fréquence singulière à Bucarest. C'est aussi parce que les difficultés actuelles sont dues à une véritable insurrection du préfet de police et du commandant en chef de la gendarmerie contre le ministre de l'intérieur Milalache et le président du Conseil Maniu.

M. Milalache exige des sanctions contre ses subordonnés indociles. Le tout est de savoir si le roi Carol y souscrira.

EN PEU DE MOTS...

— Un navire charbonnier grec « Stratin » a fait naufrage à 5 milles du phare de Capo (Finistère). L'équipage composé de 25 hommes a été sauvé.

— La douane de Marseille a saisi à bord du paquebot « Pierre-Loti » un stock d'opium de 1.000 kilos embarqué à Siamboul.

— A Albi, M. Camy, contrôleur principal des contributions indirectes réclame son permis de conduire à un chauffeur d'auto, celui-ci en est blessé. Le chauffeur, qui avait volé l'auto, a été arrêté.

— A la suite d'une rupture de la direction, une auto s'est renversée dans un fossé près de Brive. Mme Rabès, de Fortunade, a été tuée. M. Vayssière, de Brive, et l'abbé Veysrière ont été blessés.

— Une sanglante émeute s'est produite à Monte San Giacomo dans la province de Salerne (Italie). La population a attaqué les carabinieri, dont plusieurs ont été blessés. Trois assaillants ont été tués.

— La grève du textile a éclaté dans le Nord. Les ouvriers des usines d'Arras et d'Hazebrouck ont abandonné le travail.

NOS ÉCHOS

Leçon de l'éleve au maître.

Dans une école, le maître, au cours de l'explication d'un chapitre de la Thora, fait une digression sur les animaux. Il explique à ses élèves l'utilité des bêtes créées par Dieu.

— Ainsi, par exemple : un jour, dans la cuisine, une souris tombe dans une jatte de lait. Comment va-t-on s'en servir ? C'est simple. Vous prenez un chat, vous le jetez dans le lait : la souris est dévorée et votre lait est sauvé.

Il s'arrête un instant, puis il interpelle le jeune Mosché :

— Mosché, qu'est-ce qu'on tire des brebis ?

— Silence de l'éleve. Le maître pose la même question. Mosché réfléchit.

— De la laine.

— Bien. Et encore quoi ?

— Nouveau silence.

— Imbécile ! Que fait-on avec la laine ?

— Mosché va pleurer.

— Tête de go ! De quoi est fait ton veston ?

— D'un vieux pantalon de papa !

Le chien prudent.

L'autre jour, un chasseur racontait les prouesses de son chien. Les auditeurs avaient peine à le croire et, quoique Normand, le traitaient de Gascon !

Furieux du peu de confiance qu'on avait en ses discours, notre homme fit venir la bête.

Il prit alors dans la cheminée de la cuisine un charbon embrasé et le jeta à quelques pas, ordonna au chien de le rapporter !

Grand embarras de la part de l'animal qui allait, venait, tournait autour du charbon sans oser le prendre.

Et le maître de crier plus fort : « Apporte ! Apporte ! »

Que fit le chien ? Ce que vous n'auriez pas fait, vous qui me lisez et que Buffon a cependant appelé un animal raisonnable.

Il leva la cuisse... sur le charbon, puis le rapporta triomphalement à son maître.

Vieille histoire d'Amérique.

L'Amérique du Nord est la terre de la longévité. On peut en juger par l'anecdote suivante qui est populaire aux Etats-Unis.

Un jour, le président Lincoln, qui était en tournée, avisa un vieillard qui pleurait devant la porte d'une ferme ; et un autre vieillard qui paraissait le morigéner.

— Pourquoi pleures-tu ? demanda le président à celui qui larmoyait.

— Parce que papa, que voilà, m'a donné un soufflet.

Certainement, le lui ai donné un soufflet, dit le second vieillard, et il le méritait.

— Qu'a-t-il donc fait ?

— Il a manqué de respect à son son grand-père.

Le petit-fils irrespectueux avait soixantedix ans.

L'IMPRIMERIE A CAHORS DE 1789 A 1815

II. LE PERSONNEL

Pendant la période qui nous occupe, Cahors a donc possédé simultanément quatre ateliers d'imprimerie, cependant il ne faudrait pas exagérer l'importance de cette industrie ; seuls Ramel et Richard possédaient chacun deux presses servies par quatre ouvriers. Le nombre total de ceux-ci ne dépassa guère la douzaine. Par contre, ils venaient parfois de fort loin. En octobre 1791, l'un d'eux, Guillaume Pigot, « natif de Cork, ville d'Irlande » contractait mariage en présence de Jean Pouteau « natif de Naples », Bourdeau, « natif de Toulouse » — tous « ouvriers-imprimeurs ».

Quoique d'origine diverse, ces ouvriers savaient s'unir pour la défense de leurs intérêts et, en dépit des lois d'alors, se concertent pour suspendre le travail — faire grève, bien que le mot n'existât pas encore. C'est ainsi que le 28 décembre 1795, Richard écrivait aux Administrateurs du département : « Je ne puis, sans compromettre les intérêts de la République, vous laisser ignorer que les ouvriers de mon imprimerie viennent de me quitter sous le prétexte qu'on ne leur veut plus des assignats et qu'ils veulent être payés en numéraire... »

Nous ignorons si le « zèle républicain » des Administrateurs auquel faisait appel Richard réussit à résoudre le conflit.

En 1812, les deux ateliers Ramel et Richard occupaient ensemble huit ouvriers typographes recevant un salaire journalier de 3 à 4 fr. — le double environ de celui reçu par les ouvriers des autres corporations.

III. LES TRAVAUX

Ne disposant que d'un matériel assez primitif et restreint, les imprimeurs cadurciens ne livraient guère que des travaux administratifs, des mémoires judiciaires, des brochures de quelques pages ; les manuscrits plus importants étaient confiés aux maisons de Toulouse, Villefranche-de-Rouergue, Montauban ou Paris.

Travaux administratifs. Richard réimprima la plupart des lois et décrets de la Constituante et de la Convention que l'administration centrale envoyait ensuite dans toutes les communes ; la vente des biens nationaux nécessita aussi un grand nombre d'imprimés : états divers, inventaires, affiches d'adjudication... Cette débâche d'impressions explique le chiffre de 60.519 fr., réclamé par Richard en décembre 1791, pour solde de ses fournitures ; au cours des assignats, cela représentait encore la somme respectable de 54.950 fr. en numéraire.

Brochures et pamphlets. La période révolutionnaire vit paraître une foule de brochures touchant toutes les questions politiques, religieuses ou sociales suscitées par les événements ; malheureusement la plupart de ces productions ont disparu ; parmi celles qui nous restent, plusieurs ne portent ni nom d'auteur ni signature d'imprimeur ; seuls le contexte ou des comparaisons minutieuses permettent d'en découvrir l'origine.

De chez Richard sortirent les discours enthousiastes du maire Lalauze, du « Colonel » Salèles — futur député à la Convention, — et du « Major » Antoine Lapergue, prononcés le 15 août 1790, jour de la « Confédé-

ration des gardes nationales du Lot », et dans lesquels tous ces orateurs célébraient la Constitution comme « l'ouvrage immortel de nos augustes représentants, si bien secondés par le meilleur des rois ».

Des mêmes presses sortirent : un discours prononcé par Brunies dans l'église St-Sauveur, de Figeac, à l'occasion de la fusion des deux Sociétés populaires de la ville et dans lequel le futur vicaire épiscopal fit un panegyrique enflammé de la Constitution civile du Clergé, une courageuse protestation de Réganbac, officier municipal de Montauban devant l'Assemblée électorale du 27 février 1791, chargée de désigner l'évêque constitutionnel, — et l'Adresse des électeurs du canton de Luzech approuvant la Constitution de 1793, mais dénonçant les députés de la Convention comme « une horde d'intrigants et d'agitateurs » et aussi les Administrateurs du département comme responsables « de mesures tyranniques plus capables de tuer la liberté que de l'affermir ».

A partir de 1794, ce sont surtout les questions de discipline religieuse qui se débattent entre prêtres constitutionnels et prêtres insermentés. Parmi les premiers, l'ancien curé de la paroisse St-Géry, Jean Poutié, et le curé de Lalbenque, François Périé, se montrèrent les plus ardents ; les insermentés, ou catholiques romains, eurent pour champions Poussou, curé de Saint-Fleurien et le vieux Ganiayre — auquel, peut-être, de plus jeunes prêtres leur plume. Les écrits de ces derniers, bien que ne portant pas de nom d'imprimeur paraissent être sortis de chez Richard, tandis que ceux des Constitutionnels — de Poutié, notamment — furent imprimés chez Grenier.

Le coup d'état du 18 Brumaire arriva un instant les polémiques politiques. Au lendemain de la journée de St-Cloud, des « lettres incendiaires » signées de Delbreil, Soullé et Monmayou, les députés « exclusifs » du département furent livrés à Richard pour être imprimés. Ce fut là, semble-t-il, l'unique geste de résistance esquissé chez nous. D'ailleurs les plus violents parmi ceux qui appelaient alors Bonaparte « un usurpateur » ne tarderont pas « à se glisser sous la table des gouvernants pour ramasser quelques miettes de la munificence consulaire ».

Mais bientôt, de par la volonté du gouvernement, les polémiques durent prendre fin et c'est à peine si, de 1800 à 1815, quelques brochures anonymes essayèrent de rompre le silence. En 1804, « Un habitant du Lot » signant « L'homme libre » ayant adressé à l'Empereur des « Observations » imprimées, la police ordonna des perquisitions chez plusieurs personnalités cadurciennes pour savoir si ladite brochure avait circulé en ville ; en 1810, l'impression, sans nom d'imprimeur, de quelques écrits de ce pauvre « poète littéraire » que fut Soubira : « le poète d'Israël », inquiéta un instant l'Inspecteur de la Librairie de Toulouse qui redoutait l'existence « de caractères et de presses entre des mains particulières » et Ramel, l'imprimeur coupable, dut s'excuser.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page

Mes enfants, je vous conseille de ne jamais abandonner mon commerce. Je n'en connais pas de plus prospère. Voilà quarante ans que je vis et je me suis rendu compte qu'on peut faire du vin avec tout, même avec des raisins...

Le chien gourmand.

— Dites-moi, coiffeur, pourquoi votre chien me regarde-t-il avec ces yeux-là ?

— Il faut que je dise à Monsieur : de temps en temps, il tombe un oreille. Il adore ça.

A l'école hôtelière.

— Quand je dis « je reçois un gros pourboire », quel temps-est-ce ?

— C'est le temps passé, M'sieur.

LE LISIEN.

Chronique du Lot

L'IMPRIMERIE A CAHORS
DE 1789 A 1815

Suite de l'article de 1^{er} page

Mémoires judiciaires. Chassés des Assemblées et des Administrations, il semble que les passions politiques trouvent un refuge chez les avocats. Ceux-ci étaient fort nombreux : « L'Ecole de Législation » annexée à l'Ecole Centrale s'était montrée aussi généreuse de diplômes que l'ancienne Faculté de droit de l'Université ; la lutte était à peu près terminée ; et non tempérée par cette urbanité — au moins de surface — qui naît de relations prolongées ; trop souvent, pour diminuer « un confrère » on n'hésitait pas à fouiller dans son passé surtout lorsque ce passé n'était pas exempt d'avatars, voire de faiblesses. La publication — alors d'usage courant — des plaidoiries, mémoires et consultations, ne pouvait qu'exéciter encore « des écrivains » et « défenseurs » à faire assaut de verve et de causticité. Deux Mémoires publiés à l'occasion d'un grand procès qui se déroula de 1807 à 1811 entre les propriétaires des divers moulins de Cahors nous offrent un exemple de ces polémiques personnelles entre avocats. Dans un premier écrit, imprimé chez Richard, l'avocat Périé Nicole avait mis, « au nombre des oisifs », « l'écrivain » de la partie adverse, Peyrat, ancien curé de la paroisse St-Pierre, et l'avait accusé « de prêcher la révolte et la sédition », « d'être toujours prêt à se mettre à la tête des partis pour secouer le joug de sa nullité ». « Que peuvent contre nous vos délations calomnieuses » répondit Peyrat dans une « Réplique » imprimée chez Ramel, « notre justification est dans la conduite que nous avons tenue comme citoyen et comme magistrat ». La réponse était digne, mais Peyrat eut pouvoir la faire suivre de quelques méchantes allusions à l'adresse de Périé « jeté, plutôt qu'introduit dans le barreau, vous n'avez encore aucune idée de la noble profession que vous avez embrassée. Sachez que, ni de grandes prétentions, ni même une certaine facilité ne font pas le mérite de l'avocat... »

« Réplique » de Périé : « Remercions le cher curé du sermon qu'il veut bien nous faire... Eh ! qui nous parlera de ses vertus si ce n'est lui-même ? Qui, mieux que lui, nous peindra les devoirs d'une profession qu'il n'exerça jamais ? N'a-t-il pas le droit de nous signaler comme tombé dans le barreau, lui qui n'a pu faire une chute pareille... Laissons seulement entrevoir le motif qui l'anime : étranger aux autels qu'il a désertés, aux emplois publics dont on l'a exclu et au barreau dans lequel il n'est jamais, le cher curé, que le repos fatigué, voudrait aujourd'hui se faire un nom dans la carrière polémique... »

Aux mémoires judiciaires, on peut rattacher les écrits plus particuliers que certains crurent devoir faire paraître pour leur justification ; telle fut une copieuse « Lettre » de vingt pages in-octavo publiée en juillet 1799 — sans nom d'imprimeur, par Entrope Demeaux, ex-curé de Varaire et le plus disqualifié des juges du Tribunal Criminel de 1793, devenu « propriétaire-cultivateur » dans la commune de Saint-Paul-Labouffie. Dans ce document, adressé « au citoyen Ducayla, commissaire du Directoire exécutif, près l'Administration municipale du canton de Castelnaud ». Demeaux, tout en cherchant à se disculper des qualificatifs pour le moins inattendus de « chouan », « de royaliste » et de « contre-révolutionnaire » dont on l'avait gratifié, donne des renseignements du plus haut intérêt sur les sordides intrigues qui agitent le canton de Castelnaud durant la période troublée du Directoire.

Sans prétendre être complet, nous citerons encore un travail sur les « Psaltes de David » imprimé chez Richard, et dû à l'abbé Cayx, ancien membre de la Congrégation de Chancelade, retiré au séminaire de Cahors, — un ouvrage d'Antoine Carla sur le notariat, dont une lettre du 14 octobre 1802 annonçait la mise sous presse, vraisemblablement chez Ramel, beau-frère de l'auteur, — enfin, pour mémoire, les curieux mandements de Mgr. de Grainville, premier évêque concordataire du diocèse de Cahors, imprimés chez Richard et qui permettent de suivre, pas à pas, les grands événements du Consulat et de l'Empire.

(A suivre). L. SAINT-MARTY.

Nos compatriotes à Agen

Le 16 janvier, à 20 h. 30, au Sélect Cinéma, à Agen, aura lieu une conférence organisée par « l'Amicale des Enfants du Lot ».

Le conférencier, notre distingué compatriote, M. Calméjane-Course, traitera le sujet suivant : « La jeunesse de Léon Gambetta, sa formation spirituelle ».

Après la conférence, la « Chorale Agenaise » donnera un brillant concert, au cours duquel elle fera entendre « l'Ode à Gambetta ».

Cette soirée sera agrémentée par des projections cinématographiques (actualités et films parlants).

CEUX DE CHEZ NOUS
ANDRÉ LAMANDÉ
EN ANGLETERRE

Notre grand ami, André Lamandé, l'auteur de la célèbre et classique Vie Gallarde et Sage de Montaigne, vient de faire une tournée de conférences en Angleterre.

A Cardiff, Newcastle, Manchester, il a parlé de « Lamartine, homme politique ». Mais, à Oxford, dans la célèbre Université, il a évoqué l'âme, l'esprit et le cœur de Montaigne.

Un de nos confrères de La Liberté a eu la bonne fortune de rencontrer notre éminent compatriote et ami alors qu'il revenait de sa tournée, au moment où il sortait de la gare du Nord, à Paris. Et voici comment il rapporte l'entretien :

— Alors, vous avez parlé de Montaigne à Oxford ? Qu'avez-vous dit aux Anglais de notre vieux philosophe ?

— André Lamandé a bien voulu répondre, un pied sur le taxi, prêt à partir : « C'est surtout le Gascon que je me suis appliqué à mettre en lumière dans Montaigne ; c'est l'homme de chez nous que j'ai voulu montrer avec sa malice, ses contradictions apparentes, sa vanité aussi, et si finement intelligent. Il comprend tout et ne dramatise rien. Voilà la qualité foncière de Montaigne. Par là, il s'oppose à Pascal qui l'avait beaucoup lu, mais qui a surtout retenu l'aspect tragique de la destinée humaine ; il se différencie de Rousseau, ce fou de génie, si peu sociable... »

— Je vous abandonne Rousseau. Mais Pascal me paraît un maître autrement sûr et bienfaisant que Montaigne, à qui manquait le courage ou le goût de conclure... Les Pensées sont mon livre de chevet... »

— Montaigne peut donner de bonnes leçons à qui sait les digérer. Je conviens que ses « Essais » avec le torrent de commentaires qu'ils ont inspirés, sont une gaimafrée de contradictions qu'il n'est possible de résoudre qu'à la belle lumière gasconne. Pour comprendre Montaigne, il faut évidemment le replacer dans son temps, mais surtout dans son pays.

— Les Anglais vous ont-ils bien suivi dans cette démonstration d'un point de vue si neuf ?

— Les Anglais sont un public en or. Ils écoutent avec une attention tellement soutenue qu'elle en est quasiment merveilleuse. Et puis, Montaigne est, de tous nos auteurs, le plus connu et le plus populaire en Angleterre. Shakespeare s'en inspira, et l'on a trouvé l'un des rares autographes du grand dramaturge anglais dans un exemplaire des « Essais » traduit par Florio, Bacon, d'autre part... »

— Mais André Lamandé, en riant, s'exclama :

« Mais je crois bien que j'allais vous faire une conférence. Ce n'est en ce temps, ni le lieu... A une autre fois ! Revenez me voir dans quelques semaines, à propos du quatrième centenaire de la naissance de Montaigne... »

Et son taxi l'emporta à toute allure, non vers notre Gascogne dorée mais vers le centre de ce Paris, que Montaigne aimait jusque dans ses verrues... — A. B.

Droits et Devoirs des Agriculteurs

Les agriculteurs ont le droit de se plaindre de la crise difficile qu'ils traversent actuellement ; mais ils ont aussi le devoir de faire ce qu'il dépend d'eux-mêmes pour que leurs intérêts soient défendus.

Les agriculteurs, qu'ils soient propriétaires ou usufruitiers, fermiers, métayers, colons partiaires ou douaniers, ouvriers agricoles à la journée ou à gage, membres de la famille ou chef d'exploitation agricole, ont le droit, dans certaines conditions fixées par la loi, d'être électeurs à la Chambre départementale d'agriculture et s'ils ont été inscrits à la liste électorale de leur commune, close le 1^{er} juillet 1932, ils auront le droit de voter pour l'élection de 4 membres de leur Chambre d'agriculture, élection qui, dans toutes les communes de chacun des arrondissements de : Cahors et de Gourdon aura lieu dimanche 5 février pour le premier tour de scrutin.

Mais un droit entraîne un devoir et si les agriculteurs électeurs veulent que leurs intérêts professionnels, soient bien défendus, ils devront l'affirmer en se rendant au chef-lieu de leur commune et en déposant leur bulletin de vote dans l'urne.

Le premier devoir de l'agriculteur soucieux de la défense de ses intérêts professionnels est de voter pour l'élection de la Chambre d'agriculture.

Médaille d'honneur agricole

La médaille d'honneur agricole est décernée à Mme Jalanié, à Condat ; à MM. Jalanié, à Condat ; et Lapière, à Carayac.

Nos félicitations.

COMMUNIQUE

La Direction du Palais des Fêtes vient de recevoir la lettre suivante :

« MONSIEUR FEYDEL,

« Nous vous informons que, sur la demande de Monsieur le Maire de Cahors, nous avons fait tirer spécialement à votre intention une copie du document :

« Le cinquantenaire de la mort de Gambetta. » Signé : PATRIÉ-NATHAN.

Ce film sera projeté au PALAIS DES FÊTES les mercredi 11, jeudi 12, vendredi (matinée et soirée) au bénéfice de la Caisse des Ecoles, samedi 14, dimanche 15 (matinée et soirée).

CAHORS

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Le Comité de Cahors de la Société de Secours aux Blessés militaires vient d'organiser des cours pour la préparation à l'examen d'infirmières « auxiliaires » de la S. S. B. M.

Ces cours dont a bien voulu se charger M. le docteur Fourgous, médecin en chef de la marine en retraite, commenceront le lundi 16 janvier, à 4 h., dans une salle de l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Les dames de la Société des Femmes de France, comme celle de la Société de Secours aux Blessés, sont invitées à y assister.

Pour pouvoir suivre les cours il est indispensable d'être inscrit à l'une des deux sociétés.

Magistrature

Nous relevons avec plaisir, dans le tableau d'avancement de la magistrature, pour l'année 1933, le nom de notre excellent compatriote, M. Georges Mage, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Mage qui est originaire de l'arrondissement de Figeac et, qui, pendant plusieurs années, fut juge d'instruction au tribunal de Cahors où il a laissé le souvenir d'un magistrat distingué.

Justice de paix

Par décret du ministre de la justice, M. Laviale, juge de paix de 2^e classe, à Cahors, bénéficie de la première élévation de traitement de 2.000 fr., prévue à titre personnel des juges de paix.

MM. Dablanc, juge de paix de 4^e classe, à Lanèzes, et Leygues, juge de paix de 4^e classe, à Catus, bénéficient cumulativement des deux élévations de traitement de 1.000 francs chacun.

Obsèques

Samedi matin ont été célébrées les obsèques de M. Bernard Pevet, ancien entrepreneur de plâtrerie décédé à Cahors, à l'âge de 69 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funéraire du regretté disparu et a témoigné de bien vives condoléances à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Débit de tabac

M. Gasquet est nommé débitant de tabac à Gorges, en remplacement de Mme Bezon.

Le chômage à Cahors

L'« Officiel » du 6 janvier publie la note suivante au sujet du chômage dans le Lot :

« On ne signale pas de changement notable. A Cahors, le fonds municipal secourt 50 chômeurs. »

Mais depuis quelques jours, par suite de la fermeture de l'imprimerie Miquel, il y a 5 chômeurs de plus.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 11, JEUDI 12, SAMEDI 14
DIMANCHE 15 (Matinée et soirée)
PROGRAMME

ACTUALITÉS PATRIE, sonores et parlantes.
AUTOMNE : Dessin animé sonore.
DEUXIEME PARTIE
Le regretté Pierre BATCHEFF
dans un grand film parlant

LES AMOURS DE MINUIT

réalisation de A. Génina
Avec Danièle Parola, Joséphine Gaël, Jacques Varenne.

Un programme qui aura le même succès que les précédents.

Le PALAIS des FÊTES est la salle qui offre le plus de sécurité aux spectateurs : cabine complètement isolée, nombreuses sorties, tant pour la galerie que pour le rez-de-chaussée.

EN EDITION SPECIALE LE CINQUANTENAIRE DE GAMBETTA

Triste accident
Au jour de l'an, le jeune enfant, âgé de 13 mois, de M. Maybrani, gendarme à Puy-l'Evêque avait reçu ses étrennes, parmi lesquelles se trouvait une petite automobile.

La joie du bébé fut grande et aussitôt s'amusa avec cette scène dernière qui émut aux larmes. Une œuvre qu'un public de sentiments délicats voudra voir et revoir et entendre.

EN PREMIERE PARTIE
Une comédie charmante entièrement parlée
COTE D'AZUR

avec
Robert BURNIER, Simone HELIARD
Robert ARNOUX

un sketch décapitant
DÉPANNAGE

avec
PAULEY

ACTUALITÉS PARLANTEES FOX MO-VIETONE.
Location gratuite. — Retenez vos places
Téléphone 311

LE CRIME DE RUEYRES Ce ne sont pas des porcs mais des hommes qui l'ont commis

On n'a pas oublié la découverte, faite la veille de Noël, au hameau de la Garmerie, du cadavre de la veuve Julia, âgée de 73 ans, étendue au pied de son lit, dans un appartement où tout était bouleversé. Le cadavre de la malheureuse vieille, horriblement déchaînée, avait été en grande partie dévoré par deux porcs affamés.

L'examen médical ne pouvait, sur un corps ainsi mutilé, donner que des résultats incertains. Il était presque impossible de déterminer avec précision les causes de la mort. Pourtant l'examen du cerveau démontra que la veuve Julia n'avait pas succombé à une congestion.

On avait retrouvé 150 francs dans la poche d'une robe et des titres au porteur dans un meuble de la pièce où avait eu lieu le drame. On pouvait donc croire qu'il n'y avait pas eu de volenté de voler. Mais d'autre part il était difficile d'admettre que les deux porcs avaient pu ouvrir les tiroirs, saccager le lit, bouleverser le pauvre mobilier.

L'enquête

Un doute sérieux subsistait donc sur les causes véritables de cette affreuse mort et la gendarmerie de Lacapelle-Marival ne cessa pas de mener son enquête. Elle le fit avec une ténacité et une intelligence qui lui valent de louer hautement et qui a fini par percer l'horrible mystère.

M. Tauri, maréchal des logis de Lacapelle, avait eu les soupçons éveillés sur un nommé Henri Delluc, âgé de 28 ans, journalier agricole, demeurant à Labigne, commune d'Aygnac. Cet individu travaillait actuellement à la construction de la route d'Espéroux.

Ce Delluc était le camarade d'un nommé Elie Lamouroux, comme lui journalier agricole, âgé de 24 ans, né à St-Médard-de-Prèsque, appartenant à une brave famille, mais qui passait pour un chénapan.

Les deux individus, ivrognes et paresseux, avaient une très mauvaise réputation qu'ils méritaient largement.

La gendarmerie de Lacapelle les surveilla étroitement pendant qu'elle demandait sur leur compte des renseignements à la gendarmerie de Saint-Céré. Ceux-ci furent déplorables.

Delluc s'était rendu coupable, entre autres choses, d'une violation de domicile chez M. Montpaysan, Sous-préfet de l'interrogé et ce sujet, M. Tauri le fit appeler.

Les aveux de Delluc

Cet interrogatoire, habilement mené, conduisit à la vérité sur le crime de Rueyres. Delluc, plutôt fait d'esprit, ne tarda pas à avouer et il fit à M. Tauri un récit qu'on peut rapporter ainsi :

Souscription

A la suite d'une collecte faite par les anciens élèves du lycée Clément-Marot, une somme de 300 francs a été versée pour les chômeurs de Cahors.

Les truffes

Au marché de samedi, 7 janvier, à Cahors, il y a eu un assez important apport de lots de truffes qui ont été vendus au prix de 50 à 60 francs le kilo.

Le foyer du Quercy

Le Foyer du Quercy (fusion des Sociétés « La Grappe du Quercy » et « Lou gorrit du Quercy »), donnera sa matinée dansante suivie de concert le dimanche 15 janvier dans la salle du Palais des Fêtes, 199, rue St-Martin. Le Conseil d'administration compte sur la présence de nombreux sociétaires, le meilleur accueil leur est réservé ainsi qu'à leurs amis.

Le Secrétaire.

R. SOULIE.

EDEN

DU MARDI 10 AU DIMANCHE 15
(en soirée)
Dimanche, matinée à 15 heures
UNE SEMAINE EXCEPTIONNELLE
deux grands films parlants
dans la même séance

GRACE MOORE
l'illustre prima donna du Metropolitan, Opera de New-York, qui égale en talent son immortelle devancière, et qui, comme elle, connut le délire des folies. Des romances, le grand air de la « Fille du Régiment », de Donizetti, et celui de la « Norma », de Bellini, y sont chantés par elle délicieusement, et vient ajouter, une émotion d'art distingué à l'émotion dramatique.

JENNY LIND
avec
Françoise ROSAY, André LUGUET
Mona GOYA et André BERLEY

Ce n'est pas du Cinéma, mais une merveille du théâtre filmé ; une œuvre exquise, toute de charme pénétrant, de douceur prégnante avec cette scène dernière qui émut aux larmes. Une œuvre qu'un public de sentiments délicats voudra voir et revoir et entendre.

EN PREMIERE PARTIE
Une comédie charmante entièrement parlée
COTE D'AZUR

avec
Robert BURNIER, Simone HELIARD
Robert ARNOUX

un sketch décapitant
DÉPANNAGE

avec
PAULEY

ACTUALITÉS PARLANTEES FOX MO-VIETONE.
Location gratuite. — Retenez vos places
Téléphone 311

Le 21 décembre, sortant du café Larrière, à Aygnac, il rencontra son camarade Lamouroux qui lui proposa de le mener chez la veuve Julia. Vivant seule, ayant certainement de l'argent c'était un bon coup à faire... et facile.

A travers bois, dans la nuit, ils arrivèrent à l'endroit solitaire où la vieille femme menait son existence retirée. Il ne fut pas difficile d'enfoncer la porte. Ce que fit Lamouroux. La femme dormait sur son pauvre lit. Lamouroux se jeta sur elle. Eveillée dans l'épouvante, celle-ci se débattait en criant.

Alors, Lamouroux la frappa d'un coup de couteau au sein gauche tandis qu'avec une main sur la bouche de la malheureuse il étouffait ses cris.

Quand elle fut morte, les deux bandits cherchèrent l'argent. Et c'est alors qu'ils bouleversèrent tout et mirent la pièce dans l'affreux désordre où on la trouva. Leur fouille ne fut pas fructueuse. Ils ne voulurent pas emporter les « titres » qu'ils jugeaient compromettants et ne trouvèrent qu'une trentaine de francs en monnaie dont ils ne profitèrent même pas puisque à travers la poche trouée de leurs pantalons ils les semèrent sur le sentier de retour, où quelques-uns furent ensuite ramassés par les gendarmes.

Avant de s'en retourner ils eurent cette ignoble pensée de livrer le cadavre aux porcs qu'ils allèrent chercher dans l'étable et qu'ils enfermèrent dans la chambre.

Les aveux de Lamouroux
Tel est en gros le récit de Delluc. Il fut dans son ensemble confirmé par Lamouroux. Celui-ci, beaucoup plus intelligent que son camarade, essaya d'abord de nier. Mais devant les précisions déjà recueillies il finit par se rendre.

C'est lui qui semble avoir été l'instigateur du crime auquel il pensait, paraît-il, depuis longtemps. On croit, qu'en août dernier, il avait déjà essayé de le faire avec un autre camarade.

En effet, la veuve Julia aurait raconté à l'un de ses voisins qu'à cette époque, pendant la nuit, deux jeunes gens étaient venus frapper à sa porte, heureusement verrouillée ce soir-là, et qu'elle refusa d'ouvrir.

Quant à l'idée de livrer le cadavre aux porcs, elle aurait été inspirée à Lamouroux par le récit d'un crime dont les auteurs ne purent pas être découverts pour avoir pris cette sinistre précaution.

Delluc et Lamouroux ont été plusieurs fois condamnés par les tribunaux correctionnels.

La gendarmerie de Lacapelle-Marival les a conduits mardi matin à Cahors où ils ont été écroués à la prison.

Le parquet se transporta à la Gendarmerie pour l'enquête judiciaire.

Une nouvelle raffinerie de Pétrole

Le 5 janvier a eu lieu à Petit-Couronne près Rouen, l'inauguration de la nouvelle Raffinerie de pétrole construite par la Société Anonyme des Pétroles Jupiter.

Des trains spéciaux partant de la gare St-Lazare amenèrent dans l'usine même les nombreux invités parmi lesquels on remarquait de hauts fonctionnaires et d'importantes personnalités du commerce et de l'industrie. L'inauguration a été présidée par M. Pineau, Directeur de l'Office National des Combustibles liquides.

La matinée fut occupée par la visite des nouvelles installations et par celle du port pétrolier qui a dû être construit pour l'arrivée du pétrole brut et l'évacuation des produits obtenus. On donnera une idée de l'importance prise dans l'économie nationale par cette Raffinerie, la plus moderne d'Europe, en remarquant qu'elle est susceptible de traiter annuellement 600.000 tonnes de produits bruts.

La nouvelle installation réalisée en moins de 12 mois témoigne de l'effort considérable accompli par la Société des Pétroles Jupiter.

Après la visite de l'usine, un cordial déjeuner a réuni les personnalités présentes. A l'issue de ce déjeuner, la Société des Pétroles Jupiter a présenté un film cinématographique tourné à sa raffinerie de Pauillac. Cette seconde raffinerie construite en même temps que celle de Petit-Couronne a été mise en service le 1^{er} novembre dernier.

M. Pineau, Directeur de l'Office National des Combustibles liquides prononça ensuite quelques paroles donnant acte à la Société des Pétroles Jupiter de l'effort réalisé par elle.

Violon Solfège, Accompagnement

Cours et leçons particulières
Mme COUESLANT-DAROLLE

Ancien professeur
au Conservatoire municipal
de Constantine
67, Boulevard Gambetta

Recensement des classes 1932 B et 1933 A

Il est rappelé aux jeunes gens nés entre le 1^{er} juin 1912 et le 31 mai 1913, qu'ils doivent d'urgence (ou leurs représentants légaux) se présenter à la mairie, pour réclamer leur inscription sur les tableaux de recensement, qui seront clos le 1^{er} février prochain.

Ils sont invités, pour tous renseignements, à consulter les affiches placardées dans les mairies.

Contravention

Un automobiliste, venant du Boulevard, voulait emprunter, pour se rendre place du Marché, le sens interdit de la rue Joffre. Un agent lui fit l'invite à faire machine en arrière, et comme le chauffeur n'obéissait pas, l'agent dressa procès-verbal.

En outre, comme les numéros de l'auto étaient illisibles, un second procès-verbal a été dressé au chauffeur.

La majoration des impôts pour paiements tardifs

Le ministère des finances signale qu'en vertu du décret du 30 décembre 1931, la majoration de 10 0/0 pour paiement tardif, prévue par la loi du 22 mars 1924, sera appliquée le mercredi 1^{er} février prochain aux impôts directs des années 1931 et antérieures, qui, mis en recouvrement avant le 1^{er} avril 1932, n'ont pas déjà subi la dite majoration.

Il est rappelé que les impôts de 1929 et de 1930 avaient été majorés respectivement les 1^{er} août 1930 et 1^{er} octobre 1931. En reculant jusqu'au 1^{er} février 1933 la date d'application de la majoration aux impôts de 1931, l'Administration a tenu compte, dans toute la mesure possible des difficultés inhérentes aux circonstances économiques actuelles.

Trouvailles
Il a été trouvé une pièce d'engrenage par M. Talou ; un bracelet d'enfant par M. Sabrié ; un sac à main par Mme Barthe ; une chienne par M. Varny ; trois billets de banque, par Mme Gratiagnol.

Procès-verbaux
Pour avoir oublié d'éclairer sa voiture hippomobile, M. Bru Georges, de Quissac, s'est vu dresser procès-verbal.

Pour défaut d'éclairage à leur bicyclette, Marcouly, de Caniac et Jammes, de Gorges sont l'objet d'un procès-verbal.

Défaut de patente
Pour défaut de patente, procès-verbal a été dressé au russe Choub, marchand forain.

Les Sports

Aviation Cadurcien
L'Avion est vainqueur de Mazamet par 8 points (2 essais et 1 bat) à 3 points (1 essai).

Le stade de l'île a connu dimanche l'affluence des grands jours. Les tribunes étaient bien garnies et l'élément féminin n'y faisait point défaut. Sur le court on jouait un football très intéressant avec intérêt les phases du beau match qui se jouait.

Au moment de leur entrée sur le terrain les blancs mazamétains firent une excellente impression. On se montra Bouyssonnié, Carbo, Espenon qui sont les animateurs de ce « quinze » aimant le rugby pur, élagué de tout ce qui peut entacher le sport vrai.

Quand les Cadurciens au maillot rouge pénétrèrent sur le ground le public fut agréablement surpris de reconnaître Gras le sympathique capitaine de Cahors, libéré qui « ramène ça » et Couderc, qui n'a pu résister au plaisir de rejoindre ses véritables camarades en sport.

Dès le début des hostilités on sent que les équipes auront fort à faire de part et d'autre pour forcer la victoire. Toutefois si le jeu est à peu près égal à la mêlée, malgré le truquage un peu trop ostensible du demi visiteur, on se rend vite compte que Cahors domine en touche grâce à la taille de Libert, Vidal, Feydel, Jean-Marie et Fourès. Pour une fois, puis bien longtemps les avants s'appliquent à éloigner la balle du paquet et il était agréable de voir combien chacun s'employait à alimenter les lignes arrières.

Les 3 essais de la partie furent marqués dans un style des plus purs et après des phases de pur resplendissant de clarté. Ils firent l'œuvre de lignes arrières bien servis et dignes du succès obtenu.

Carbo n'échappa pas à Lecussan à la mêlée. Delgal et Fourès, fut bien à sa place. Couderc et Tardieu nous démontrèrent à plusieurs reprises le trission. Rigaud fut un arrière impeccable, plein d'impétuosité et de sang-froid.

En un mot l'Avion se réveille et semble vouloir sortir de la torpeur dans laquelle une bien malheureuse crise semblait l'avoir plongé.

De la partie de dimanche on peut conclure que la saison de rugby bat encore son plein à Cahors.

Après le match les équipes réunies au siège social de l'A.C. prirent un apéritif amical au cours duquel les dirigeants des deux clubs redirent avec sincérité les liens de sympathie qui uniront pendant bien longtemps le rugby mazamétain et cadurcien.

Le Comité.
A CAZALS.

Basket-ball. — Dimanche dernier a eu lieu sur le superbe terrain « Hugues-Saël » un match de basket-ball entre les équipes I et II de l'Avion Cadurcien, et les équipes de Cahors.

Le public, assez nombreux, sembla s'intéresser aux diverses phases du jeu ; les équipiers furent tous d'une courtoisie impeccable, et nos locaux surtout jouèrent avec une telle aménité que les visiteurs firent, à peu près et sans trop de gêne, tous les « paniers » qu'ils voulaient.

Cahors gagna donc sans peine les deux parties ; nos équipiers manquent encore d'entraînement et d'homogénéité, ce dont ils sont excusables puisque formés depuis peu. Ils marquèrent cependant plusieurs buts, sauvant ainsi l'honneur de nos couleurs ; on ne pouvait escompter guère mieux, les deux clubs étant de valeur bien inégale pour un championnat. Néanmoins cette rencontre n'aura pas

Le match reprend très ouvert et le jeu évolue d'un camp à l'autre. Rodez attaque et outrance et Figéac défend superbement. Les visiteurs plus complets parviennent toutefois à marquer au centre deux essais non transformés.

Ce fut dans l'ensemble un match superbe. Figéac, handicapé par l'absence de plusieurs titulaires, se montra très entreprenant et ne fut pas surclassé par son adversaire de valeur. L'arrière local fut de la plus grande utilité à son club et sauva, en de nombreuses occasions, des situations dangereuses.

Arondissement de Cahors

Fête locale. — A cause du passage du tabac, la fête locale d'Arcambal qui devait avoir lieu le dimanche 22 courant est renvoyée au dimanche suivant 29.

Basket-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Cazals. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Aymard, le sympathique employé du P.-O. à Cénévières, vient d'être papa pour la 3^e fois.

C'est une mignonne fillette qui a été prénommée Suzanne.

Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Sauzet. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Vire. — Hymnée. — Jeudi 5 janvier a été célébré à Puy-l'Evêque le mariage de Mlle Huguette Bersegol, fille de notre excellent compatriote et ami M. François Bersegol, greffier de la justice de paix et conseiller municipal de Puy-l'Evêque, propriétaire à Vire, avec M. Raymond-Louis Lamouré, dessinateur aux usines Olibet à Bordeaux.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Elie Robert, négociant à Prayssac et pour la mariée, son oncle M. Elie Bersegol adjoint au maire de Vire.

A la mairie M. le Docteur Rouma, maire de Puy-l'Evêque exprima dans un joli discours aux jeunes mariés ses meilleurs vœux et évoqua la sympathie qui entourait les deux familles.

Le brillant cortège qui accompagnait les jeunes mariés pénétra dans l'église au son des grandes orgues et fut reçu par M. l'abbé Cassagnade curé-doyen de Puy-l'Evêque.

Après la cérémonie les nombreux assistants vinrent offrir leurs vœux aux nouveaux époux et à leurs familles.

Nous tenons à exprimer aux familles Lamouré-Bersegol nos vives félicitations et aux jeunes époux les vœux bien sincères que nous formons pour leur bonheur. — L. D.

Arondissement de Figéac

Figéac. — Tribunal correctionnel. — Lamouroux Elie, est poursuivi pour vol et ivresse. Il est relaxé pour vol, mais condamné à 5 francs d'amende pour ivresse publique.

Pour bris de clôture, Lagarrigue Jean est condamné à 48 heures par défaut.

Le tribunal condamne à 16 francs d'amende la nommée Colomb Justine, pour vol de bois.

Le ventre de Figéac. — Pendant le mois de décembre, il a été abattu : 30 bœufs et vaches, 175 veaux, 626 moutons, 104 porcs, 4 chevaux.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Comiac. — Société de pêche. — Une société de pêcheurs à la ligne, s'est constituée pour la répression du braconnage et le repeuplement des ruisseaux.

Le nom de la Société est : « La Truite comiacoise ». M. Ségurie a été élu président ; M. Vaysse, vice-président ; MM. Bastin, trésorier et Lacaux, secrétaire.

Les membres de la commission sont : MM. Couderc, Lacaux, Montbertrand, Mas, Colomir del Sur, Glédines, Güttler.

D'après les statuts, la pêche à la ligne, est défendue à toute personne étrangère à la commune.

Fons. — Etat civil 1932. — Naissances. — Merle Monique, Genot Marcel, Cambon Solange, Queray Michel et Vilhès Raoul.

Mariages. — Magné Victor et Gibe Marguerite, Cayla Léopold et Simone Lavignerie, Montet Joseph et Labrumbe Clara, Cayrouse Célestin et Elisa Réveillac, Bouygués Denis et Castagné Eugénie, Roux André et Mazer Marie-Louise.

Décès. — Marty Marie, Alary Honorine, Toulza Jeanne, Malbec Marie, Durand Marie, Estival Joseph, Lafraçette Guillaume, Marquet Théodore, Delfour Angèle, Gibe Auguste, Estival Marie, Moncany Laurent, Balmette Albert, Mercadié et Queray Michel.

Soit au total : cinq naissances, six mariages contre 15 décès.

Saint-Céré. — Abattoir. — Durant le mois de décembre, il a été abattu pour la consommation locale : 6 bœufs, 54 veaux, 8 brebis, 26 agneaux et 59 porcs, soit 153 animaux qui ont produit 10,309 kilos de viande nette.

La viande provenant de 81 veaux, 7 moutons et 7 porcs a été expédiée au dehors.

Etat civil du 1^{er} au 31 décembre. — Naissances : Raymond Pesteil, à Loustalou ; Joséte Larrie, place Gambetta ; Martin de la Orden, rue de la République.

Décès. Auguste Taurand, cultivateur, 55 ans, à Monteil-Haut ; Rosa Sudrie, journalière, 62 ans, rue Cafferant ; Adélaïde Bruel, veuve Casagnade, jardinière, 55 ans, avenue de l'Hôpital ; Rosalie Beulaguet, veuve Bergougnoux, sans profession, 83 ans, qui des Récoltes ; Marguerite Cayzac, épouse Bialgues, hôtelière, 31 ans, avenue Charles-Bourel.

Publication de mariage. Louis Daval, chauffeur d'auto, et Lucienne Lalune, coiffeuse, rue de la République.

Foire du 6 janvier. — Voici les cours pratiqués à la foire du 6 janvier :

Bœufs, de 4.500 à 5.000 fr. ; vaches de 3.400 à 3.800 fr. ; bouvillons, de 2.500 à 3.000 fr. ; génisses, de 2.200 à 2.500 fr., le tout la paire.

Veaux pour la boucherie, de 5 fr. 50 à 7 fr. le kilo, poids vif ; porcs gras, de 330 à 350 fr. les 50 kilos sur pied ; brebis, de 120 à 140 fr. ; agneaux, de 90 à 100 fr. la pièce.

Froment, 80 à 83 fr. ; seigle, de 54 à 56 fr. ; sarrasin, de 52 à 54 fr. ; avoine, de 29 à 31 fr. ; pommes de terre, de 28 à 30 fr., le tout le sac de 80 litres.

Cerceaux, 7 fr. le kilo. Poules, 4 fr. 50 ; poulets, 5 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; oies grasses, 6 à 7 fr. ; canards gras, 6 à 7 fr., le tout le demi kilo.

Pigeons, de 10 à 12 fr. la paire. Les œufs, 6 fr. la douzaine. Prochaine foire le lundi 23 janvier.

Bio. — Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, chez les époux Chartrou-Maury, d'une superbe fillette. Nos compliments et nos meilleurs vœux de bonne santé.

Arondissement de Gourdon

Gourdon. — Foire des Rois. — La foire, dite des Rois a été fort belle. Les marchés bien approvisionnés, comme toujours, beaucoup d'affaires traitées, surtout sur les moutons et les porcs, mais baisse sur les bêtes à cornes, surtout ralentissement sur les affaires.

Voici les principaux cours qui furent pratiqués :

Bœufs de boucherie, 130 à 170 fr. ; bœufs de travail, 120 à 160 fr., le tout les 50 kilos ; moutons de boucherie, 3 à 3 fr. 75 ; agneaux de boucherie, 4 fr. 50 à 4 fr. 75, le tout le kilo ; porcs de charcuterie, 310 à 350 fr. les 50 kilos ; porcelets, 130 à 200 fr., la pièce ; poulets de grain, 4 fr. 50 ; poules, 3 fr. 50 ; canards, 3 fr. 50 ; dindes, 4 fr. ; lapins domestiques, 2 à 2 fr. 50 ; oies grasses, 7 fr. ; foies d'oie, 20 à 25 francs ; truffes, 25 fr., le tout la livre ; œufs, 5 fr. 50 à 6 fr. la douzaine ; avoine, 30 fr. le sac de 80 litres ; noix, 50 à 60 fr., le sac de 90 litres ; blé, 28 francs ; seigle, 23 fr. ; maïs, 22 fr. ; pommes de terre, 10 fr., le tout le carton de 30 litres.

Milhac. — Hymnée. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Gabriel Cler, cultivateur au Bos-Sigère (commune de Milhac) avec Mlle Yvonne Lafaurie, de Groléjac.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Montfaucon. — Prochainement sera célébré le mariage de notre compatriote Henri Pégourié, avec Mlle Graulière.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Martel. — Concert du 14 janvier. — Une soirée de gala, organisée au profit de sociétés locales et du bureau de bienfaisance, aura lieu samedi prochain 14 janvier, dans la salle du théâtre municipal, à 20 h. 30.

Le programme, très copieux, sera exécuté par de nombreux artistes. Il se décompose en trois parties. Les deux premières comprennent des morceaux d'orchestre (15 exécutants) et des soli d'instruments divers, des chansons classiques ou modernes et des scènes comiques.

La troisième partie sera occupée par la représentation d'une comédie en un acte et huit personnages.

Dégagnac. — Nos concitoyens qui ont déjà eu des relations de service avec notre nouveau marchand de logis-chef ont su apprécier, dès ce premier contact, le fin doigté qu'apporte ce jeune chef dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

Ceci est très bien... Aussi est-ce avec le plus vif plaisir que nous adressons à M. François Castex, nos souhaits sincères de bienvenue.

Dans l'enseignement. — C'est aussi avec le même plaisir que nous souhaitons la bienvenue à M. Thérié de Le Vigan, qui vient d'être nommé instituteur à Dégagnac en remplacement de M. Auricoste qui va occuper pour convenances personnelles, le poste de St-Sozy.

DÉPÊCHES

Les troubles en Espagne. — Barcelone. — Les attentats et les fusillades ont continué cette nuit en Espagne. On craint la grève générale pour aujourd'hui à Séville et Valence. Le gouverneur de Séville a fait fermer tous les centres syndicalistes et anarchistes.

Un pétard à Grenade. — A Grenade, un pétard a explosé sous le porche de l'église, causant d'importants dégâts. La police a découvert sur la façade de l'église une affiche attaquant et injurant le gouvernement.

Enfin ! Ils veulent savoir. — Washington. — Une campagne sérieuse se dessine pour faire la lumière sur les engagements pris par M. Hoover envers les pays débiteurs et particulièrement envers la France, afin d'obtenir la reconnaissance du moratoire qu'il proposa en juillet 1931.

On envisage même la traduction de Hoover devant une commission d'enquête.

Madame Claire CLAVET. — Monsieur et Madame CAMBON et leur famille font part du décès de leur

VENTE DE MOBILIER. — aux Enchères Publiques A la suite de décès

Le 14 janvier 1933, à 14 heures et jour suivant, s'il y a lieu, il sera procédé, à Cahors, place Gambetta, devant le Théâtré Municipal, par le Ministère de Maître Arthur MEGES, Greffier de la Justice de Paix des cantons Nord et Sud de Cahors à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets mobiliers, consistant en : lit, literie, linge, buffet, tables, meubles anciens, etc...

La vente se fera au comptant sous peine de folle enchère.

Au comptant 12 0/0 en sus. Signé : MEGES.

Vous pouvez gagner UNE FORTUNE. — EN VOUS ABONNANT AUX SOUSCRIPTIONS FRANÇAISES

SEUL JOURNAL Remettant sur toutes les souscriptions et loteries autorisées en France et publiant après chaque tirage la liste des Numéros gagnants (Présumés sous les mots)

ABONNEMENT D'UN AN : 40 Frs ÉTRANGER : 45 Frs

Donnant droit à un billet à titre gratuit d'une des grandes loteries en cours permettant de gagner un

GROS LOT DE 100.000 Frs

EN RENTE FRANÇAISE AMATEURS DE LOTERIES ABONNEZ-VOUS DE SUITE AUX SOUSCRIPTIONS FRANÇAISES

10, RUE DE CHATEAUDUN - PARIS (9^e) Spécimen gratuit sur simple demande

BON N° 20 A DÉCOUPER ET À JOINDRE À LA DEMANDE D'ABONNEMENT POUR RECEVOIR UN BILLET À TITRE GRATUIT

ALEX Rue Maréchal-Foch CAHORS

Jeudi 12 Janvier

Journée de Soldes

Chemises d'hommes flanelle coton 15 fr., 12 fr. 50 et 9 fr.

Pulls et Gilets à 25 fr., 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

Ces affaires extraordinaires ne seront présentées que Jeudi 12 Janvier

Avec 2 Francs VOUS POUVEZ GAGNER 100.000 Frs

SOUSCRIPTION PUBLIQUE de MASCARA

GRANDE LOTERIE au profit de l'Association des Mutués, Veuves, Orphelins de Guerre et Anciens Combattants de Mascara

Gros Lots en Rente Française : 100.000, 50.000, 30.000, 20.000 frs

Six autres lots de 15.000, 9.000, 7.000, 5.000, 2.000 et 1.000 et des lots de marchandises de valeurs diverses.

En tout : 3.100 lots pour une valeur totale de 350.000 frs

Le tirage aura lieu en public à la Mairie de Mascara, en présence et sous le contrôle des autorités

DERNIERS JOURS : Tirage irrévocable : 22 Janvier 1933

Prix du billet : 2 francs — La série de 50 billets : 100 francs

Les demandes de billets doivent être adressées accompagnées de leur montant, plus 1 fr. 75 pour frais d'envoi, aux Souscriptions Françaises, 10, rue de Chateaudun, Paris (IX^e). Compte Chèques Postaux 453-33.

La douleur rhumatismale se promène. — Certaines douleurs attaquent tantôt un membre, tantôt un autre, tantôt les reins, parfois la tête. Pour remédier à ces maux qui peuvent se généraliser et s'aggraver, nous conseillons de prendre matin et soir un cachet de Gandol dont l'action calmante est confirmée par une action dépurative sur l'acide urique. L'influence du Gandol, est arrêtée et les reins qui sont décongestionnés, éliminent activement et régulièrement les poisons uriques. Pour dix jours de traitement, le Gandol toujours bien toléré par l'estomac, vaut 12 fr. 75, pharmacie Orliac, à Cahors et toutes pharmacies.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS. — LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur CARMELLES Emile, Mécanicien-garagiste, demeurant à Puy-l'Evêque.

Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union. — Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affrénées, sont invités à se rendre :

Le dimanche 15 janvier prochain, jour de mardi, à onze heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors sise au Palais de Justice

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le concordat, et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente inscription est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEVROL.

A VENDRE. — Jolie cuisinière Doublets parois émaillées État de neuf Cause installation chauffage central Prendre adresse au Bureau du Journal

DU CUIR TANNÉ. — Comme avant guerre, il n'y en a plus, dites-vous. Si, il y en a, Gabriel l'emploie que cette qualité pour vos remmèlages. Tous ses clients en sont satisfaits. Soyez son client dès ce jour.

Ressemelage GABRIEL Spécialité de travaux délicats 3, rue Maréchal-Joffre, 3, Cahors

Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 (Pour les Ecoles), Samedi 14, Dimanche 15 (matinée et soirée)

Le CINQUANTENAIRE de GAMBETTA

Grand documentaire

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

VI

Ce raisonnement dépassait la compréhension de Régine. Elle pensa que la présence de trois enfants aurait pu faire hésiter bien des jeunes filles moins intéressées qu'elle. La surprise était désagréable. Elle sut maîtriser sa colère et son émotion ; elle prit une voix suave :

— En vérité ? Alors vous avez eu raison. Et quel âge ont vos enfants ?

Il tira de son portefeuille quelques photographies :

— Voici... Ici ce petit garçon à cheval est l'aîné. C'est sir Edouard, que nous appelons Teddy. Là, couchant ce tonneau, c'est ma fille, lady Phyllis. Enfin, ce petit bonhomme à bicyclette, c'est l'honorable Vivian, le dernier. Sa mère est morte quand il avait un an, des suites d'un chute de cheval. Aussi vous ne monterez jamais.

Il soupira, tout à ses souvenirs, sans voir la contrainte de Régine. Elle se réjouit cependant d'échapper à la corvée d'apprendre à monter à cheval. Il reprit :

— J'aurais trop Violette. Sa mort a été cruelle. Maintenant il faudra

que mes enfants retrouvent une mère. J'espère Régine, que j'ai bien su choisir.

Elle mira au soleil le gros diamant solitaire qui pesait à sa main gauche. D'un regard elle embrassa la terrasse luxueuse, les fleurs, sa propre toilette ravissante, la Rolls miroitante qui avait tourné là, un moment auparavant... Elle tâta le collier de la reine Anne... Elle pensa aux châteaux, au yacht, à la présentation à la Cour, aux grandes chasses...

En un centième de seconde tout cet ensemble de luxe tournoya dans son esprit, plus vite que la parole pour les énumérer. La voix de Leslie vibra encore dans l'air.

Elle répondit avec la joie du triomphe qui lui donna un accent de véhémence semblant venir droit du cœur :

— Oh ! oui, Leslie ! Je crois que vous avez bien choisi !

VII

Reine était à une dure école et apprenait chaque jour une chose nouvelle. Depuis qu'elle travaillait, elle savait que la sincérité ne mène à rien et n'est pas de mise dans certains milieux.

Désireuse d'avoir sa matinée du lendemain, tout au moins aux environs de midi, afin de pouvoir assister, en cachette, au mariage de sa sœur, elle ne songea pas un instant à demander une permission pour s'absenter. Trop souvent elle avait enten-

du la réponse, faite à quelque camarade :

— Tu peux t'en aller. Tu n'as pas même besoin de revenir !

Comme elle descendait le praticable dans le studio, après sa scène, un des petits rôles d'hommes, vaniteux et brutal, toujours prêt à mal faire, la poussa violemment afin de passer plus vite. Elle en fut ravie, comprenant que cette boussolade, inespérée, lui procurerait la permission voulue. Loïn de se racrocher à ses voisins, comme elle le faisait dans les cas semblables, hélas ! si fréquents, et de se faire, cachant la douleur pour éviter les moqueries, elle poussa un cri d'orfraie, étendit les bras, avec une grimace terrifiée, fit mine de manquer les dernières marches et s'en alla tomber sur les gros câbles.

— Qu'est-ce qu'il y a encore ? gronda Dugay, le metteur en scène, avec humeur.

— C'est Métivet qu'a assassiné Renée Carill, gouailla un homme des « utilités ».

La jeune fille semblait souffrir beaucoup ; elle se releva seule pourtant.

— Vous n'avez pas d'entorse, demanda un « petit rôle » à l'accent russe et d'aspect distingué.

— Non... Je ne crois pas... balbutia Reine.

Elle boitait bas.

— Il ne l'a pas tuée, n'est-ce pas ? fit le second régisseur. Alors va t'asseoir. Tu reviendras tout à l'heure.

Elle revint, toujours boitant et s'acquitta bien de son bout de rôle.

— Demain matin, huit heures ! ordonna le régisseur. René Carill, faites-vous masser, j'ai besoin de vous.

Elle promit d'être exacte, ayant son idée.

Elle dormait déjà, lorsque Régine rentra, étincelante dans sa toilette merveilleuse, avec les perles au cou. Reine se leva pour servir de femme de chambre :

— Comme tu es belle, Régine ! La fiancée semblait agacée. La nouvelle de l'existence des trois enfants la mettait de mauvaise humeur. Elle jeta le collier sur la table et s'écria :

— J'ai sommeil ! Depuis plus d'une heure je tombe de sommeil !

Dès le matin, Reine dut partir pour le studio. Elle fit mine de boiter.

— Alors, Carill ? Décidément, tu boîtes ? dit Dugay. Ne l'imagine pas que tu pourras le faire à l'accident du travail et obtenir des vacances payées !

Elle sourit :

— Oh ! je n'y ai même pas pensé ! Seulement, j'ai bien mal tout de même je voudrais beaucoup m'en aller après la scène de la foire.

— Si tu veux. On n'a pas besoin de toi dans l'après-midi.

Elle savait bien que l'on n'avait pas besoin d'elle ; mais d'habitude, nécessaires ou pas, les « petits rôles »

devaient être présents. Sans son entorse feinte, Reine eût été forcée de rester jusqu'au soir, debout, à la disposition du metteur en scène.

De la sorte, elle put s'échapper à onze heures et courut, presque à cloche-pied, à cause des rencontres possibles, jusqu'au tramway. En allant directement à l'église, elle verrait encore une partie de la cérémonie.

Le mariage avait lieu à l'une des chapelles des bas-côtés. Il y avait en tout une douzaine de personnes, toutes de grande élégance. Déjà, devant l'église, d'imposantes voitures de maîtres, dont la Rolls habituelle, pleine de fleurs blanches, et de nombreux photographes, attendaient les mariés.

Des groupes de curieux du quartier étaient massés sous le porche et sur les marches.

Reine put approcher dans la foule, admirer la gracieuse mariée à qui elle ressemblait tant. Perdue dans la pénombre de l'église, humble dans ses vêtements de travail, usagés et communs, elle passa inaperçue et nul ne vit non plus les larmes qui roulaient sur ses joues.

Régine !!! Régine !!! La moitié de son cœur, la moitié de sa vie... Elle partait vers le bonheur et le luxe, vers le repos, le plaisir et la santé... Tant mieux, trois fois tant mieux ! Mais pourquoi abandonner ainsi la pauvre Reine, la rejeter au brusquement, pour cause de vanité... ?

Cet abandon écrasait le cœur de la jeune fille. Elle alla s'agenouiller

dans un coin de l'église et laissa libre cours à ses larmes.

Une voix chuchotante la fit tressaillir :

— Regarde, disait une femme à un homme. En voilà une, pour sûr, qui aimait celui qui se marie !...

Reine eut, au milieu de son chagrin, une subite envie de rire. Elle refit son visage et alla auprès du bénitier, attendre le passage du cortège au départ.

C'était singulier, cette pompe, l'orgue, les fleurs, les suisses en grand uniforme et l'église vide d'invités.

La grande porte ouverte inondait de soleil les dalles de pierre. La belle mariée, un peu éblouie, baissa les yeux et ne vit pas sa sœur. Sa toilette était digne d'une princesse de légende, et le collier royal ressortait, splendide, sur le satin blanc. Une fillette Anglaise, en robe un peu théâtrale, tenait la longue traîne et le bout du voile. Une odeur de jasmin et de fleur d'orange, de turquoise peut-être, suivait le blanc sillage.

Les réflexions des curieux, admirant sans réserves, firent plaisir à Reine. Les voitures partirent une à une, sans doute pour l'ambassade où devait avoir lieu le déjeuner. Les photographes prenaient des instantanés.

Reine rentra chez elle, oubliant sa boiterie, le cœur en plomb.

(A suivre)

CARBOLUX
MINES DE BRUAY
(PAS-DE-CALAIS)
COMBUSTIBLE SANS FUMÉE
Assure un chauffage
**PROPRE,
PUISSANT,
ÉCONOMIQUE.**
Ne donne
**NI SUIE,
NI FUMÉE,
NI DÉCHET,
NI POUSSIÈRE.**
Pour tous les appareils de chauffage : de la grosse chaudière
de chauffage central à la salamandre
Concessionnaires pour la Vente en Gros :
STREICHENBERGER
30, Cours de l'Intendance, BORDEAUX
Tél. 48-17 & 48-42

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

DÉMÉNAGEMENT AUTO
vers PARIS
Prix spécial si vous
me laissez choix date sur 15 jours
Ec. **CORVISIER, ASSIÈRES, (Seine).**
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

POUR 1 FRANC par SEMAINE
Mode Pratique
donne tout ce qu'il y a de mieux
et de moins cher à réaliser pour
**vos toilettes,
votre maison,
votre cuisine,
tout y est pratique.**
Un an, 62 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.
Remboursable par primes à choisir.
1.000 renseignements utiles



Pharmacie Paul GARNAL
97, Boulevard Gambetta, CAHORS
Organisation moderne
Eau de Cologne 50°
Prix du litre verre compris 30 fr.
Prix du 1/2 litre — 16 fr.
Prix du 1/4 litre — 8 fr.
Eau de Cologne 90°
Prix du litre verre compris 38 fr.
Prix du 1/2 litre — 20 fr.
Prix du 1/4 litre — 11 fr.

Toutes ces Eaux de Cologne
aux Extraits concentrés de fleurs
constituent de véritables parfums
Quant de partir pour Paris
notez l'adresse de
L'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu, PARIS
vous donnera, lire chaque jour
votre journal dans le Mail de son trimestre

Bibliographie

Larousse Mensuel
Sommaire du n° 311 — Janvier 1933.
Les Nouveaux procédés de lecture pour aveugles, par M. Jean Hesse. — La Vie du Comte de Cagliostro, par M. Léon Abensour. — Comte Ottocar Czernin de Chudenitz, par M. Albert Pingaud. — L'Art gothique en Espagne aux XII^e et XIII^e siècles, par Mme Arlette P. Ducrot-Granderye. — A B C de la Graphologie, par M. Ch. Juliot. — Labourage électrique, par M. P. Dimloth. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Gerbault. — La Production de la potasse, par M. Camille Meillac. — Les Primitifs italiens, par Mme Odette Dufourcq-Latron. — Ignaz Sepel, par M. Albert Pingaud. — Histoire illustrée du Théâtre, par M. Louis Coquelin. — Le mois littéraire scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. 48 gra-

vures. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6^e).

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres
La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine
Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France
Henri LAURENS, Éditeur, PARIS
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE P. FRANCES
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

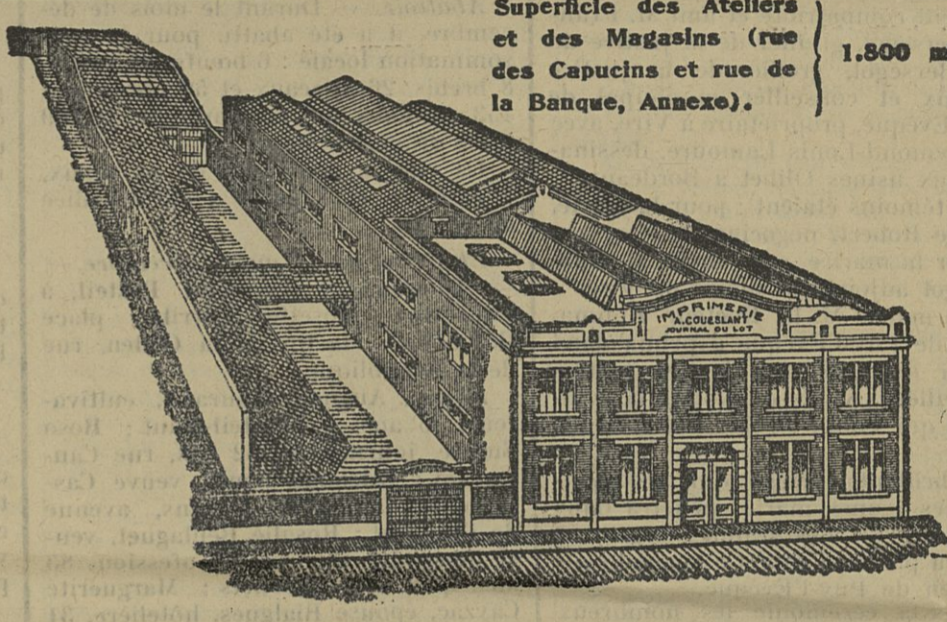
Un livre d'érudition et de poésie.
Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :
Le Lot à petites journées
par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ
Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :
Prix : cinq francs
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE P. FRANCES

EUGÈNE GRANGIÉ
Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix..... 6 fr.
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE P. FRANCES
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLAÇON :
15 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1
INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.500 m²

SERVICE D'HIVER 1932-33

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos			
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE
PARIS (Orsay) dép.	22 20	9 55	17 21	TOULOUSE... d.	4 50	8 48	10 20	CAHORS.....	6 22	15 3	18 33
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 7	17 32	MONTAUBAN. d.	6 14	9 48	11 22	Pradines.....	6 29	15 11	18 41
LIMOGES (arrivée)	5 53	16 6	23 2	Causade.....	6 55	10 29	12 2	Mercuès.....	6 38	15 20	18 50
LIMOGES (départ.)	4 31	9 5	16 21	Labenque.....	7 32	11 9	12 17	Douelle (Arrêt)	6 42	15 24	18 54
BRIVE... (arrivée)	7 12	11 59	18 2	Cieurac.....	7 40	11 18	12 25	Parnac.....	6 49	15 33	19 3
BRIVE... (départ.)	7 35	12 33	19 18	Sept-Ponts... d.	7 51	11 30	12 36	Luzech.....	6 55	15 39	19 10
Gignac-Cressensac	8 13	13 10	19 57	CAHORS... (arr.)	8 17	12 42	12 8	Castelfranc..	7 7	15 50	19 22
SOULLAC... dép.	8 37	13 48	20 22	Pradines.....	8 24	12 49	12 15	Prayssac (Arrêt)	7 11	15 54	19 26
CAZOULES.....	8 45	13 56	20 33	Espère.....	8 32	12 53	12 18	Puy-l'Evêque..	7 20	16 3	19 35
La Chap.-d-Mareuil	8 51	14 2	20 47	St-Denis-Catus	8 46	13 11	12 20	Duravel.....	7 27	16 10	19 43
Lamothe-Fénelon	9 2	14 7	20 51	Thézac-Peyril..	8 59	13 25	12 33	Soturac-Touzac	7 35	16 18	19 51
Nozac.....	9 14	14 27	21 19	Dégagnac.....	9 10	13 34	12 42	Fumel.....	7 46	16 29	20 3
GOURDON... dép.	9 40	14 46	21 19	Saint-Clair... d.	9 19	13 43	12 51	LIBOS.....	7 51	16 34	20 8
Saint-Clair... dép.	9 51	14 58	21 27	Nozac.....	9 37	13 58	13 5				
Dégagnac.....	10 2	15 8	21 31	Lamothe-Fénel.	9 55	14 16	13 23				
Thézac-Peyrilles	10 13	15 19	21 35	La Chap.-de-Mar.	10 2	14 21	13 30				
Saint-Denis-Catus	10 22	15 28	21 40	CAZOULES.....	10 8	14 30	13 36				
Espère.....	10 29	15 35	21 47	SOULLAC... dép.	10 25	14 42	13 49				
Pradines.....	10 35	15 41	21 53	Gignac-Cressensac	10 52	15 11	14 19				
CAHORS (arrivée)	11 35	16 48	22 53	BRIVE... (a.)	11 20	15 41	14 49				
Sept-Ponts... (départ.)	11 45	17 50	23 5	PARIS... (A.) arr.	13 58	16 33	15 41				
Cieurac.....	11 59	18 7	23 19	PARIS... (O.) arr.	21 58	18 45	17 52				
Labenque.....	12 6	18 16	23 28								
Causade.....	12 40	18 54	24 45								
MONTAUBAN arr.	13 14	19 32	25 10								
TOULOUSE... arr.	16 49	20 59	27 1								

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 22	14 21	17 13
Vayrac	5 30	14 29	17 21
Bétaille (arrêt)	5 36	14 35	17 27
Puybrun	5 46	14 44	17 31
Brétenoux-Biars	6 4	14 57	17 45
Port-de-Gagnac	6 4	15 5	17 52
Laval-de-Cère	6 12	15 14	18
Lamothe-Fénelon	6 23	15 34	18 21
Siran (arrêt)	6 45	15 51	18 38
La Roquebrun	7 2	16 7	19 55
AURILLAC... arrivée	8 2	16 50	19 41

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC... départ.	5	10 3	17 11
La Roquebrun	5 39	10 43	17 53
Siran (arrêt)	5 51	10 55	18 5
Lamothe-Fénelon	6 7	11 12	18 22
Laval-de-Cère	6 25	11 28	18 38
Port-de-Gagnac	6 33	11 36	18 46
Brétenoux-Biars	6 43	11 46	19 2
Puybrun	6 51	11 54	19 11
Bétaille (arrêt)	7	12 1	19 18
Vayrac	7 7	12 7	19 24
St-Denis-près-Martel	7 14	12 14	19 32

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 32	10 59	19 45
Sarlat.....	7 53	12 5	20 43
Cazoules.....	8 33	12 44	19 8
Souillac.....	7 31	10 56	13 34
Le Pigeon.....	7 45	11 20	13 48
Baladou. Arrêt.	7 50	11 27	13 53
Martel.....	7 59	11 56	14 1
St-Denis-p.-M. ar.	8 9	12 8	14 11

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	7 42	9 7	12 42	17 9
Martel.....	7 58	9 22	12 57	17 43
Baladou. Arrêt.	8 5	9 29	13 3	17 54
Le Pigeon.....	8 11	9 35	13 8	18 14
Souillac.....	6 50	8 21	9 45	13 18
Cazoules.....	6 59	9 2	10 26	13 37
Sarlat.....	8 19	9 44	11 52	14 39
Le Buisson. ar.	6 11	8 42	10 30	13 30

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	6	12 46	17 33
CAPDENAC... d.	1 24	7 10	10 16
FIGEAC.....	1 57	7 14	10 27
Le Pournel.....	2 47	7 33	11 23
Assier.....	3 19	8 8	11 33
Flaujac (halte)...	3 34	8 19	11 45
Gramat.....	4 3	8 34	12 15
Rocamadour.....	4 33	8 44	12 28
Montvalent.....	4 57	8 54	12 49
St-Denis-p. (arr.)	5 10	9 4	13 16
Martel (départ.)	5 28	9 15	13 42
Quatre-Routes...	6 3	9 40	14 32
Turenne.....	6 3	9 40	14 32
BRIVE... ar.	6 3	9 40	14 32
PARIS (Orsay) ar.	18 41	21 58	23 59

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 20
Brive... dép.	3 53	8 12	12 47
Turenne.....	4 16	8 27	13 14
Quatre-Routes...	4 24	8 38	13 24
St-Denis-p. (arr.)	4 32	8 46	13 32
Martel (départ.)	4 39	8 56	13 40
Montvalent.....	5 9	9 13	14 17
Rocamadour.....	5 18	9 30	14 34
Gramat.....	5 28	9 44	14 44
Flaujac (halte)...	5 39	9 57	14 55
Assier.....	6 10	10 21	15 18
Le Pournel.....	6 10	10 21	15 18
FIGEAC... dép.	6 5	10 42	15 28
CAPDENAC... ar.	6 14	10 51	15 38
TOULOUSE.....	6 36	11 54	16 8

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 6	9 50	16 14	18 30
Cabessut.....	8 15	10 1	16 25	18 41
Arcambal.....	8 24	10 17	16 34	18 54
Vers.....	8 32	10 5	16 42	19 5
Saint-Géry.....	8 38	10 50	16 47	19 13
Conduché.....	8 49	11 19	16 58	19 30
Saint-Cirq-la-Popie	9 2	11 53	17 11	19 54
St-Martin-Labouval	9 8	12 3	17 17	20 3
Calvignac.....	9 19	12 20	17 30	20 20
Cajarc.....	9 28	12 29	17 40	20 33
Montbrun.....	9 36	12 37	17 49	20 45
Toirac.....	9 47	12 48	18 1	21 21
Lamadelleine.....	9 58	13 0	18 13	21 14

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 10	11 49	18 55
Lamadelleine.....	7 22	12 5	19 7
Toirac.....	7 33	12 19	19 18
Montbrun.....	7 41	12 30	19 26
Cajarc.....	7 51	12 45	19 37
Cajarc.....	8 1	12 58	19 47
Calvignac.....	8 8	13 17	19 56
St-Martin-Labouval	8 16	13 17	20 4
Saint-Cirq-la-Popie	8 22	13 25	20 10
Conduché.....	8 37	13 41	20 22
Saint-Géry.....	8 42	13 48	20 27
Vers.....	8 50	13 59	20 35
Arcambal.....	9 14	14 20	20 46
Cabessut.....	9 8	14 23	20 54